

TOURISME : TAMAOUANZA RECHERCHE AMÉNAGEUR DÉVELOPPEUR

Actualité Agadir et région

Posté par: Administrateur

Publié le : 07-06-2012 02:08:13

UN APPEL D'OFFRES VIENT D'ÊTRE LANCÉ

OBJECTIF: IMPLANTER UNE CITÉ D'ANIMATION ET DE LOISIRS SUR LE SITE

LA ZONE OFFRE 120 HA À AMÉNAGER

C'est reparti pour le projet d'aménagement de la future station de Tamaouanza. La Société marocaine d'ingénierie touristique (Smit) vient de finaliser l'étude de positionnement du projet. Le concept de base retenu est le développement d'une cité de loisirs dédiée notamment au segment famille. Et ce, en vue d'enrichir la station balnéaire d'Agadir en termes d'animation à même de conforter la destination, soulignent les représentants de la Smit.

Pour la réalisation de ce projet, un appel d'offres a été lancé en mai dernier en vue de sélectionner des aménageurs développeurs solides qui remplissent les conditions nécessaires en termes de solidité financière, d'expérience et d'expertise dans des projets similaires. Toutefois, compte tenu de la conjoncture économique difficile qui a freiné les investissements, notamment dans le secteur touristique, la Smit, en parallèle au lancement de l'appel d'offres, dit vouloir entamer une campagne de road-show auprès des investisseurs potentiels. La Smit fera également appel au soutien du Centre régional d'investissement et des autorités locales pour aiguiller les investisseurs vers ce projet. Pour rappel, le site de Tamaouanza, est situé au nord d'Agadir et s'étend sur 120 ha. Il avait été proposé au groupe Colony Capital comme une option sous condition qu'il présente dans un délai convenu avec la Sonaba à l'époque une proposition d'aménagement et de développement du site de Tamaouanza. Ce délai n'ayant pas été respecté par l'opérateur, l'option accordée au groupe Colony a été annulée.

Le développement de la dernière tranche de Founty est aussi un autre dossier sur lequel planche la Smit actuellement. Selon les responsables en charge du dossier, la Smit attend l'autorisation de la commune urbaine d'Agadir pour engager les démarches de valorisation de ce site. A noter qu'il est prévu à ce sujet la mise en place, sur une superficie d'environ 66 ha, d'un ensemble immobilier de prestige composé d'une zone d'immeubles résidentiels. Sur les lieux une quinzaine d'hectares sont dédiés aux habitations aux côtés de parcs de loisirs, de commerces et d'écoles. Il est aussi envisagé des équipements publics et privés sur une surface d'environ 3 ha au coeur d'espaces verts sur une vingtaine d'hectares traversés par de grandes voies de circulation.

Il est à rappeler qu'en 2006, la Sonaba avait procédé au dépôt de la demande d'autorisation de lotir de la dernière tranche du Founty. Dès l'obtention des autorisations nécessaires en date du 15 juin 2006, la Sonaba avait immédiatement entrepris les études techniques de lotissement nécessaires.

«Cependant, il a été demandé à la Sonaba de surseoir l'élaboration des études et travaux dudit lotissement. Il fallait obtenir l'accord des instances chargées de l'examen des projets sur l'aspect urbanistique», précisent les responsables du dossier. C'est dans ce contexte que des remarques ont été formulées à la Sonaba qui a intégré les modifications nécessaires au dossier de lotir du projet,

poursuivent-ils. Après les différentes modifications, le dossier reconfiguré a été transmis en janvier 2009 pour validation finale. L'avis conforme sur le projet n'a été obtenu qu'en janvier 2011, indiquent-ils.

L'Économiste